



Assemblée générale

Distr. générale
17 juillet 2017
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 28 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Développement social : développement social,
y compris les questions relatives à la situation sociale
dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées,
aux personnes handicapées et à la famille**

Rôle des coopératives dans le développement social

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait suite à la résolution 70/128 de l'Assemblée générale. Il met en évidence le rôle des coopératives dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et leur contribution à l'engagement fondamental de « ne laisser personne de côté ». Il examine en détail leur apport à la résolution des problèmes de développement des pays les moins avancés ainsi que les possibilités de tirer parti des ressources du modèle coopératif et des organisations coopératives internationales, régionales et nationales pour appuyer le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il contient des propositions de stratégies de renforcement des coopératives face aux principales difficultés auxquelles elles se heurtent dans leur action en faveur du développement durable pour tous et s'achève par des recommandations sur les mesures à prendre pour développer davantage ces entités.

* A/72/150.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 70/128, l'Assemblée générale a considéré que les coopératives, sous leurs différentes formes, encourageaient tous les individus, y compris les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les handicapés et les autochtones, à participer aussi pleinement que possible au développement économique et social. Elle a estimé que toutes les formes de coopératives apportaient ou pouvaient apporter une importante contribution aux suites données aux conférences des Nations Unies dans les domaines économique, social et autres domaines connexes et pris note du fait que le rôle des coopératives dans l'application du Programme 2030 et dans le financement du développement était reconnu dans les documents finaux des sommets des Nations Unies. Elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-douzième session, un rapport sur l'application de ladite résolution.

2. Le présent rapport met l'accent sur le rôle des coopératives dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et sur leur contribution à l'engagement fondamental de « ne laisser personne de côté ». Il analyse en détail leur apport à la résolution des problèmes de développement des pays les moins avancés ainsi que les possibilités de tirer parti des ressources du modèle coopératif et des organisations de coopératives internationales, régionales et nationales pour appuyer le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il fait également ressortir les difficultés auxquelles les coopératives doivent faire face dans l'application du Programme 2030, souligne les stratégies propres à promouvoir le modèle coopératif et présente des recommandations pour examen par l'Assemblée générale.

II. Rôle des coopératives dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable¹

3. Le Programme 2030 appelle tous les pays et toutes les parties prenantes à agir de concert pour mettre en œuvre un plan d'action ambitieux pour l'humanité, la planète et la prospérité. Il privilégie une trajectoire de développement durable favorisant la coopération « gagnant-gagnant » dans la quête collective du développement mondial. Il met en valeur une approche intégrée, axée sur l'être humain et accordant une attention particulière à l'autonomisation des populations vulnérables et défavorisées. Les chefs d'État et de gouvernement, ainsi que les partenaires de développement, reconnaissent l'importance de la diversité du secteur privé, et notamment des coopératives, dans la réalisation des objectifs de développement durable.

4. Les coopératives sont idéalement configurées pour contribuer à promouvoir le Programme 2030. Elles favorisent naturellement l'action concertée et l'approche intégrée et axée sur l'être humain indispensables pour atteindre les 17 objectifs de développement durable. Soucieuses du respect des valeurs et des principes², elles

¹ Cette section met en relief les principales contributions du modèle coopératif à la réalisation des objectifs de développement durable. Elle peut être lue en parallèle avec le rapport du Secrétaire général sur le rôle des coopératives dans le développement social, présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session (A/70/161).

² Les coopératives sont des associations autonomes de personnes s'unissant volontairement pour répondre à des besoins et aspirations économiques, sociaux et culturels communs au sein d'entreprises collectives où le pouvoir est exercé démocratiquement. Toutes les coopératives adhèrent à sept principes qui guident leurs pratiques et leur action : adhésion volontaire et ouverte; pouvoir démocratique exercé par les membres; participation économique des membres; autonomie

œuvrent en faveur du bien-être de tous leurs membres et du développement des communautés dans lesquelles elles opèrent. La préservation des relations communautaires, l'accroissement des ressources locales, la promotion de la responsabilité sociale et l'adoption de pratiques durables sont inhérents à leur culture.

5. Partout dans le monde, les coopératives soutiennent le développement durable dans ses trois dimensions – sociale, économique et environnementale. Avec plus d'un milliard de membres ou de clients, elles sont bien implantées dans les pays développés et en développement³. Collectivement, elles emploient plus de 100 millions de personnes, soit 20 % de plus que les entreprises multinationales⁴. En 2014, les 300 plus grandes d'entre elles, couvrant différents secteurs économiques, tels que l'agriculture, les services bancaires et financiers, les assurances, les soins de santé et le commerce de gros et de détail, ont enregistré un chiffre d'affaires total de plus de 2,5 billions de dollars⁵.

A. Les coopératives contribuent à l'élimination de la pauvreté et de la faim et favorisent la prospérité dans un monde en mutation

6. La prospérité partagée est au cœur des objectifs du Programme 2030. Afin de ne laisser personne de côté, les sociétés doivent s'attaquer au problème de la pauvreté. Les coopératives contribuent à la lutte contre la pauvreté de diverses manières, notamment : a) en s'employant à offrir des perspectives économiques à leurs membres; b) en autonomisant les groupes défavorisés, pour qu'ils puissent participer sur un pied d'égalité à tous les aspects des activités des coopératives et de l'ensemble de la société, et en défendant leurs intérêts; c) en apportant de la sécurité aux personnes vivant dans la pauvreté grâce à la transformation des risques individuels en risques collectifs; et d) en facilitant l'accès des membres aux actifs dont ils ont besoin pour gagner leur vie⁶.

7. La croissance agricole et le développement rural sont indispensables pour éliminer la faim. Les coopératives agricoles et alimentaires permettent aux petits agriculteurs de se procurer des ressources telles que le crédit, les intrants agricoles, la terre, les technologies et les assurances, augmentant ainsi leur productivité et leurs revenus. Elles les aident à accéder à la sécurité de l'alimentation, de l'emploi et des moyens de subsistance et à se doter des moyens de sortir de la pauvreté. Les coopératives améliorent en outre l'accès aux marchés, notamment pour les petits agriculteurs, contribuant ainsi à accroître leurs revenus⁷.

et indépendance; éducation, formation et information; coopération entre coopératives; et dévouement à la collectivité.

³ Dave Grace and Associates, « Measuring the size and scope of the cooperative economy: results of the 2014 global census on cooperatives », document présenté à la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales, New York, avril 2014.

⁴ Organisation internationale du Travail (OIT), « Les coopératives résistent aux crises et sont indispensables à une croissance durable », 6 juillet 2012.

⁵ Alliance coopérative internationale et Institut européen de recherche sur les coopératives et les entreprises sociales, « World co-operative monitor: exploring the co-operative economy, report 2016 », septembre 2016.

⁶ Fredrick O. Wanyama, *Cooperatives and the Sustainable Development Goals: A Contribution to the Post-2015 Development Debate* (Genève, OIT, 2014).

⁷ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2014 : ouvrir l'agriculture familiale à l'innovation* (Rome, 2014).

8. Les coopératives sont en lien avec les tranches les plus marginalisées de la population, leur fournissant les biens et services qu'elles ne peuvent se procurer auprès des secteurs public et privé. De nombreux membres de coopératives bénéficient de services financiers formels par le biais des coopératives d'épargne et de crédit et des associations de crédit mutuel. Environ 45 % des succursales de coopératives financières se trouvent en zone rurale, contre 26 % seulement des agences de banques commerciales⁸. On compte environ 53 000 coopératives de crédit et associations de crédit mutuel dans le monde, qui desservent plus de 857 millions de personnes, dont 78 millions gagnant moins de 2 dollar par jour⁹. Dans beaucoup de pays en développement, seules les coopératives proposent des services financiers aux habitants des petits villages.

9. Les coopératives sont bien placées pour faire le lien entre le secteur formel et le secteur informel de l'économie. Les pauvres manquent souvent des connaissances et des informations nécessaires sur les programmes traditionnels de prêt et d'épargne et en sont donc exclus. Les coopératives financières comblent ce vide en s'adaptant aux besoins des membres, en assouplissant les démarches et procédures et en introduisant une certaine souplesse dans la gestion des finances. Mais surtout, leurs services empêchent les usuriers d'appliquer des taux d'intérêt élevés, qui appauvrissent encore davantage les personnes appartenant au secteur informel. D'autres types de coopératives, telles que les coopératives de travailleurs, jouent également un rôle majeur en organisant les travailleurs indépendants et les travailleurs informels et en commercialisant leurs produits et services sur le marché formel. En générant des économies d'échelle et en renforçant le pouvoir de négociation avec les acteurs des secteurs public et privé, ces coopératives sont une voie d'accès au secteur structuré de l'économie¹⁰.

10. Les coopératives ont une incidence majeure sur l'éducation, les soins de santé et les services de base. Elles participent à la fourniture directe d'un enseignement de qualité en fondant leurs propres écoles et en se faisant l'avocat de l'éducation coopérative dans le système éducatif de certains pays. Elles contribuent également à améliorer la santé grâce à leur implication dans les services de soins à domicile, les pharmacies, les dispensaires et les hôpitaux.

B. Les coopératives autonomisent les individus et assurent l'inclusivité et l'égalité, indispensables à des sociétés pacifiques

11. Les coopératives et l'ensemble de l'économie sociale représentent environ 7 % du produit intérieur brut (PIB) et de l'emploi au niveau mondial¹¹. Elles jouent un rôle de premier plan dans la création d'emplois, en employant directement des individus, en encourageant indirectement l'emploi grâce à l'ouverture de nouvelles

⁸ Groupe consultatif d'assistance aux pauvres et Groupe de la Banque mondiale, « Financial access 2010: the state of financial inclusion through the crisis », Washington, 2010.

⁹ Kevin C. Chua, « Cooperatives: engaging the community to address the challenges brought by the middle income status », document présenté lors du forum régional sur le thème « Journey to and from the middle income status – the challenges for public sector managers », organisé par le Ministère chinois des finances, l'Asia-Pacific Finance and Development Centre et l'Asia-Pacific Community of Practice on Managing for Development Results, Shanghai, 22-25 avril 2014.

¹⁰ OIT, « Cooperation in a changing world of work: exploring the role of cooperatives in the future of work », *Les coopératives et le monde du travail* n°6 (Genève, 2016).

¹¹ Jürgen Schwettmann, « The role of cooperatives in achieving the Sustainable Development Goals: the economic dimension », document présenté lors de la réunion du Groupe d'experts du Département des affaires économiques et sociales sur le thème « The role of cooperatives in sustainable development for all: contributions, challenges and strategies », Nairobi, 8-10 décembre 2014.

perspectives et à l'amélioration des conditions sur le marché du travail et en suscitant des effets de retombée pour les non-membres¹².

12. Les coopératives favorisent l'égalité des sexes en permettant aux femmes de participer davantage à l'économie et à la société au niveau local dans de nombreuses régions du monde. À l'échelle de la famille, les femmes membres de coopératives influent positivement sur la situation des filles, car elles investissent généralement dans l'éducation de leurs enfants¹³. En Afrique de l'Est, l'adhésion des femmes à des coopératives augmente rapidement, parfois plus vite que celle des hommes. En Espagne, en Italie et au Japon, les femmes sont fortement intégrées dans les coopératives de consommateurs et de travailleurs. En Asie du Sud, les coopératives féminines offrent des possibilités d'emploi aux femmes, favorisant ainsi leur inclusion et leur autonomisation sociales. Au Moyen-Orient, les coopératives exclusivement féminines créent des débouchés économiques pour les femmes et leur permettent de prendre part à la vie publique. Toutefois, les inégalités entre les sexes persistent car les femmes demeurent faiblement représentées aux postes de direction des coopératives ainsi que dans certains secteurs, notamment celui des grandes coopératives financières. Elles sont toutefois plus présentes dans les coopératives d'épargne et de crédit, qui proposent une réponse adaptée à leurs besoins financiers. Les coopératives féminines sont souvent de moindre taille tant pour ce qui est de leur capital que du nombre de leurs membres et de leur chiffre d'affaires¹⁴.

13. Les coopératives se sont montrées plus résistantes que les entreprises classiques face aux crises économiques et financières, apportant un soutien crucial à l'emploi et à la croissance économique. Soucieuses avant tout de l'être humain, elles acceptent de mener des activités commerciales même lorsque les marges sont très réduites. Lors de la récente crise économique mondiale, alors que la plupart des entreprises privées réduisaient leurs effectifs et supprimaient des emplois, de nombreuses coopératives ont choisi de réduire leurs bénéfices, en mettant en place des programmes de travail à horaires réduits ou en alternance et en adoptant des mesures pratiques de réduction des coûts afin d'éviter les licenciements. Par exemple, Mondragon Corporation, réseau des coopératives de travailleurs basques, a demandé à ses membres de renoncer au versement des rémunérations et intérêts sur leurs différents comptes individuels, ou de le reporter, afin d'atténuer les effets de l'atonie du marché. Une des coopératives de ce réseau, Fagor Electrodómesticos, a subi de lourdes pertes et déposé une demande de règlement judiciaire. Fidèle à son engagement à l'égard de ses travailleurs associés, Mondragon Corporation a transféré un total de 417 membres à d'autres coopératives dans les deux mois qui ont suivi l'ouverture de cette procédure¹⁵.

14. Les coopératives peuvent également contribuer au développement de l'industrie, de l'innovation et de l'infrastructure. Aux États-Unis, par exemple, le raccordement au réseau électrique de zones rurales illustre comment elles ont favorisé l'installation d'infrastructures électriques dans des zones reculées. Au début des années 1900, les compagnies d'électricité privées ont refusé de desservir les exploitations rurales, jugeant l'investissement requis trop élevé. En 1936, l'Administration fédérale américaine a adopté la loi sur l'électrification rurale,

¹² Patrick Develtere, Ignace Pollet et Fredrick Wanyama (dir.), *Cooperating Out of Poverty: The Renaissance of the African Cooperative Movement* (Genève, OIT et Institut de la Banque mondiale, 2008).

¹³ Eva Majurin, *How Women Fare in East African Cooperatives: The Case of Kenya, Tanzania and Uganda* (Dar es-Salaam, OIT, 2012).

¹⁴ Wanyama, *Cooperatives and the Sustainable Development Goals*.

¹⁵ Leire Luengo, « The Mondragon Corporation has already relocated 417 worker-members from Fagor Electrodómesticos », *Co-operative News*, 9 janvier 2014.

prévoyant des programmes de prêt et encourageant les agriculteurs à fonder des coopératives rurales d'électricité. C'est ainsi que, quatre ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, le nombre de réseaux électriques ruraux actifs avait doublé, celui des consommateurs desservis avait plus que triplé et les kilomètres de lignes sous tension avaient été au moins multipliés par cinq¹⁶.

C. Les coopératives favorisent les transformations nécessaires pour rendre les sociétés viables et résilientes

15. En plus de permettre aux membres défavorisés de la population de participer plus pleinement à la vie sociale et économique, contribuant ainsi à l'accroissement de la résilience individuelle et de la cohésion sociale, les coopératives disposent des mécanismes institutionnels indispensables pour mobiliser un grand nombre de personnes face à la dégradation de l'environnement. Elles peuvent éduquer et sensibiliser afin de promouvoir des modes de production et de consommation durables et réaliser des économies d'échelle en préconisant à leurs membres et clients le recours à des technologies respectueuses de l'environnement. Les coopératives agricoles encouragent la production et le développement de biocarburants, en tant que source d'énergie de remplacement peu coûteuse, au Brésil, aux États-Unis et en Inde. Parallèlement, les coopératives travaillant dans le domaine de l'énergie renouvelable recyclent l'énergie éolienne en Allemagne, au Danemark et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et utilisent l'énergie solaire au Kenya et en Zambie, offrant ainsi une alternative locale en matière d'énergie propre (voir A/70/161).

16. Présentes au niveau local, les coopératives peuvent mobiliser les communautés et faciliter leur adhésion à des décisions clefs. Leader mondial en matière d'énergies renouvelables, le Danemark est salué comme l'un des pays les plus économes en énergie¹⁷. Dans ce pays, les coopératives du secteur des énergies renouvelables ont largement contribué à la stabilité du secteur de l'électricité et plus de 150 000 familles sont membres des coopératives d'énergie éolienne, qui contrôlent près des trois quarts des turbines éoliennes. Les coopératives ont notamment joué un rôle clef dans l'adhésion des communautés. En favorisant la participation des membres aux étapes de planification et de développement, elles ont surmonté l'opposition des contestataires, à laquelle se heurtent souvent les fermes éoliennes¹⁸.

17. Les coopératives, qui ont une vision à long terme de l'investissement dans les communautés, sont responsables des biens de ces dernières et sont tenues de promouvoir la durabilité et la responsabilité sociale pour les préserver en vue de leur utilisation par les générations actuelles et futures.

18. Les coopératives servent de cadre à la collaboration pour la recherche de solutions aux problèmes environnementaux, la gestion responsable des ressources et la diversification en faveur d'activités économiques respectueuses de l'environnement. Au Costa Rica, la coopérative agricole Coopesilencio, qui se consacrait initialement aux cultures céréalières et à la production d'huile de palme, a étendu ses activités à l'écotourisme durable et à la protection de l'environnement. Elle travaille désormais à la fois dans le secteur agricole et dans celui du tourisme

¹⁶ National Rural Electric Cooperative Association, « History of electric co-ops », consultable à l'adresse : www.electric.coop/our-organization/history/.

¹⁷ États-Unis d'Amérique, Chamber of Commerce, Institute for 21st Century Energy, « International index of energy security risk: assessing risk in a global energy market », Washington, 2012.

¹⁸ Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Département du commerce et de l'industrie, Global Watch Mission, « Co-operative energy: lessons from Denmark and Sweden », Pera Innovation Limited, 2005.

rural de proximité, générant ainsi des emplois et renforçant les moyens de subsistance tout en préservant l'environnement¹⁹.

19. Les coopératives agricoles ont parfois favorisé le transfert de technologie entre les chercheurs et les agriculteurs locaux. Par exemple, une étude conjointe des Universités de Stanford et de Cornell a conclu que les agriculteurs de la vallée du Río Yaqui, au Mexique, se renseignaient sur les nouvelles techniques auprès de leurs coopératives locales ou de leurs associations de crédit mutuel plutôt que directement auprès des scientifiques²⁰.

20. De même, les coopératives agricoles ont fait découvrir les initiatives de commerce équitable aux agriculteurs locaux. Par exemple, les grains de café de nombreux torréfacteurs ou revendeurs participant au commerce équitable aux États-Unis sont cultivés et récoltés par des coopératives en Amérique latine. Rejoindre les coopératives permet aux agriculteurs des pays du Sud de s'impliquer dans le commerce équitable et d'exporter et vendre leurs produits à des grossistes étrangers à des prix plus élevés que ceux du marché, améliorant ainsi leur potentiel de revenu²¹.

21. Les coopératives ont par ailleurs activement participé à la coopération Sud-Sud et triangulaire. Un programme du Fonds international de développement agricole rassemble les jeunes et les femmes dans des coopératives agricoles en Algérie, en Égypte, au Maroc, en Ouzbékistan et en Turquie, afin de partager des solutions novatrices relatives à l'économie d'eau, aux cultures économes en eau, à l'élevage du bétail et au renforcement de la résilience. La Hongrie a également apporté ses connaissances précieuses en matière de biotechnologie agricole, démontrant ainsi les avantages des partenariats multipartites²².

III. Ressources institutionnelles pour la mise en œuvre du Programme 2030

22. Mettre en œuvre l'ambitieux Programme 2030, et sa vision profondément holistique d'un développement durable porteur de véritables changements, requiert une stratégie intégrée. Soucieuses des principes et valeurs de participation démocratique et de la place centrale des intérêts de leurs membres et des communautés, les coopératives sont en parfaite harmonie avec le nouveau programme de développement et peuvent mobiliser leurs ressources institutionnelles pour l'appuyer.

23. De fait, au paragraphe 67 du Programme 2030, il est considéré que les coopératives font partie intégrante du secteur privé et qu'elles sont un moteur de productivité et de création d'emplois dans la mise en œuvre de ce programme.

24. À la fois modèles et institutions économiques, les coopératives peuvent compter sur des atouts importants : leurs activités commerciales, leur structure organisationnelle, leurs représentations aux niveaux local, national, régional et mondial, les processus qui encadrent et relient leurs activités et leurs ressources

¹⁹ Voir www.uvm.edu/rsenr/rm230/costarica/websites/2006%20Silencio/coope.html.

²⁰ Ellen B. McCullough et Pamela A. Matson, « Evolution of the knowledge system for agricultural development in the Yaqui Valley, Sonora, Mexico », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 113, no 17 (26 avril 2016).

²¹ Patrick Develtere et Ignace Pollet, « Co-operatives and fair-trade », note de synthèse demandée par le Comité pour la promotion et le progrès des coopératives à l'occasion de son forum sur le commerce équitable et les coopératives, Berlin, janvier 2005.

²² Fond international de développement agricole, « South-South and triangular cooperation: changing lives through partnership », Rome, décembre 2014.

humaines et financières. Ces atouts peuvent être mobilisés et mis au service du Programme 2030.

25. Les coopératives s'inscrivent dans le cadre d'un réseau de coopération, décentralisé au niveau des ménages et des communautés mais centralisé aux niveaux national et international grâce à des syndicats, des fédérations et des confédérations. Les syndicats et fédérations communiquent entre eux, partageant leur expérience et leur savoir-faire pour renforcer les capacités. Ces liens favorisent le développement à tous les niveaux, depuis les communautés locales jusqu'à l'échelon international.

26. La section précédente résume les contributions directes et concrètes que les coopératives peuvent apporter à la réalisation des objectifs de développement durable par leurs opérations et activités, en créant des possibilités de travail décent, en fournissant des moyens de subsistance, en facilitant l'accès aux services sociaux essentiels, notamment aux personnes appartenant à des groupes sociaux défavorisés, et en protégeant l'environnement. La présente section met en évidence les atouts du modèle d'entreprises coopératives aux niveaux communautaire, national, régional et mondial. Sont visés notamment les coopératives et leurs organisations faitières, aux niveaux national, régional et mondial, les grandes manifestations et activités des coopératives ainsi que leurs ressources financières et humaines.

A. Action de sensibilisation et meilleure prise en compte dans les objectifs mondiaux des conditions de vie de la population

27. Le recensement mondial sur les coopératives, réalisé en 2014 par le Département des affaires économiques et sociales²³, a dénombré 2,6 millions de coopératives employant 12,6 millions de travailleurs dans le monde. Ces coopératives, grandes et petites, géraient environ 770 000 bureaux et points de vente, ayant chacun leurs employés et leurs clients. Elles comptaient plus d'un milliard d'adhérents dans le monde²⁴. Outre leurs membres, employés et clients, les entreprises coopératives, leurs bureaux et leurs points de vente, et pas seulement les adhérents, les employés et les clients, peuvent être mobilisés pour sensibiliser les communautés aux objectifs de développement durable, promouvoir l'action locale en faveur de la réalisation des objectifs convenus au niveau mondial et influencer ainsi plus directement sur la vie quotidienne des populations. Ces actions faciliteront la traduction des objectifs et cibles mondiaux en résultats concrets pour les populations, renforçant ainsi le lien entre les objectifs de développement durable et les citoyens ordinaires afin d'obtenir leur adhésion. Ces mêmes ressources du réseau

²³ Première enquête mondiale de ce type, ce recensement a permis de générer les données les plus complètes possibles sur les coopératives. Bénéficiant du soutien financier de la branche néerlandaise de Rabobank, il s'est situé dans le prolongement de l'Année internationale des coopératives de 2012, au cours de laquelle la collecte systématique de données exhaustives a été définie comme l'un des domaines d'action prioritaires pour promouvoir la croissance des coopératives au service du développement social et économique. Le recensement a recueilli des données provenant de 145 pays. Les données utilisées dans le présent rapport sont tirées de ce recensement, sauf indication contraire. Elles doivent être prises avec précaution car, pour des raisons techniques, les chiffres ne sont que des estimations à minima, étant donné qu'il s'agit de la première tentative de recensement de données mondiales sur les coopératives.

²⁴ Les adhésions, et non le nombre de membres individuels, sont considérées comme un moyen plus fiable de mesurer la participation de la population aux coopératives, bien que ces deux indicateurs présentent des défauts. Une personne peut en effet être membre de plus d'une coopérative, alors qu'une adhésion peut représenter plus d'un membre individuel puisque les familles peuvent ne soumettre qu'une adhésion unique.

organisationnel peuvent également contribuer au suivi participatif des objectifs de développement durable, qui constitue un autre moyen de sensibiliser le public et de promouvoir des mesures de mise en œuvre.

28. Les organisations de coopératives sont un autre aspect institutionnel majeur du mouvement coopératif pouvant appuyer de manière significative le Programme 2030 et les objectifs de développement durable. Les syndicats, fédérations et confédérations nationales et internationales de coopératives peuvent jouer le rôle de « point focal » naturel pour la communication et la mobilisation en faveur du Programme 2030. De fait, depuis la réunion mondiale qui a conduit à la formulation et à l'adoption du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, les organisations de coopératives ont activement soutenu ce programme en s'engageant à la réalisation d'objectifs et de cibles spécifiques. Par exemple, en 2016, l'Alliance coopérative internationale²⁵ a lancé une plate-forme en ligne (www.coopsfor2030.coop) à l'occasion de la Journée internationale des coopératives, afin de mener une action de sensibilisation et de centraliser les annonces de mesures et de projets destinées à contribuer aux 169 cibles des objectifs de développement durable. À ce jour, plus de 167 annonces ont été faites par 80 coopératives de 31 pays²⁶. L'Alliance a également publié « Sustainability reporting for cooperatives: a guidebook », qui fournit aux coopératives de toutes tailles des orientations concrètes sur l'adoption d'un système mondialement reconnu d'établissement de rapports sur la durabilité. Ces initiatives des organisations de coopératives permettent d'associer concrètement les objectifs mondiaux à des mesures locales. Elles permettent en outre de mettre efficacement en évidence le dynamisme et le potentiel des coopératives au-delà des secteurs et des communautés dans lesquels elles opèrent pour accroître leur visibilité, tout en permettant aux gouvernements nationaux et à la communauté internationale de mieux tirer parti de leurs apports pour mettre en œuvre le Programme 2030 et suivre les progrès réalisés.

B. Inclusion financière et entrepreneuriat pour ne laisser personne de côté

29. La mise en œuvre du Programme 2030 ne peut se passer de financements et l'inclusion financière est indispensable à la croissance inclusive, préalable au respect de l'engagement de ne laisser personne de côté. L'application du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement est donc essentielle pour le Programme 2030, ainsi que cela est indiqué au paragraphe 40 de ce dernier.

30. Selon le recensement mondial sur les coopératives, on comptait en 2014 près de 211 000 banques coopératives et mutuelles de crédit dans le monde, rassemblant plus de 700 millions de membres ou de clients et totalisant plus de 11 billions de dollars d'actifs, avec plus de 167 millions de dollars de recettes brutes annuelles. Les institutions financières coopératives sont donc des acteurs majeurs du financement du développement durable.

31. Plus important encore, les banques coopératives et les mutuelles de crédit, de concert avec les petites coopératives d'épargne et de crédit, jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'inclusion financière pour un développement durable plus

²⁵ L'Alliance coopérative internationale a été fondée en 1895 pour réunir, représenter et servir les coopératives du monde entier. Elle est composée d'organisations nationales et internationales de coopératives de plus de 100 pays.

²⁶ Alliance coopérative internationale, « Co-ops for 2030: a movement achieving sustainable development for all », rapport annuel, vol. 1 (juillet 2017).

inclusif. Ce rôle est largement consacré par le nombre total d'institutions ou de clients, compte tenu de l'attention que les coopératives accordent aux intérêts de la communauté et de leurs membres. De nombreux membres ou clients des banques coopératives, coopératives de crédit et autres coopératives financières appartiennent à des segments de la population qui n'ont traditionnellement pas accès aux services financiers, notamment les personnes vivant dans la pauvreté, les petits producteurs ruraux et les femmes²⁷. Cette contribution particulière des coopératives à l'inclusion financière est clairement reconnue au paragraphe 43 du Programme d'action d'Addis-Abeba : « Les très petites, petites et moyennes entreprises, en particulier celles qui sont la propriété de femmes, ont souvent du mal à obtenir des moyens de financement... Les banques nationales de développement, les coopératives de crédit et d'autres institutions financières nationales peuvent jouer un rôle vital dans l'accès aux services financiers ».

32. L'esprit d'entreprise qui caractérise les coopératives et les pratiques de gouvernance démocratique constituent un autre atout qu'il est possible de mobiliser à l'appui du Programme 2030. Il est évident que la mise en œuvre de ce programme exige de larges partenariats entre les secteurs public et privé, ce dernier étant le moteur de la productivité et de la création d'emplois. Les coopératives, qui sont des entreprises privées, ont cependant l'avantage de s'appuyer sur des valeurs et des principes qui privilégient la gouvernance démocratique et la solidarité. Leur capital social et humain est essentiel à la promotion de l'esprit d'entreprise et a des retombées positives sur les communautés et la société dans son ensemble, au bénéfice des groupes traditionnellement marginalisés. L'adhésion et la participation aux activités des coopératives permettent souvent aux membres de « s'entraîner » aux processus participatifs nécessaires à l'autonomisation sociale et politique, qui fait également partie intégrante de la mise en œuvre et du suivi effectifs du Programme 2030 et permet d'assurer la réalisation de sa vision inclusive.

IV. Mise en œuvre du Programme 2030 dans les pays les moins avancés et rôle des coopératives

33. Les 48 pays les moins avancés, États Membres de l'ONU, se trouvent pour la plupart en Afrique subsaharienne (34), et le reste en Asie et dans le Pacifique (13) et les Caraïbes (1). Considérés comme « le groupe le plus pauvre et le plus faible » au sein de la communauté internationale, ces pays incarnent l'image des laissés-pour-compte²⁸. Alors qu'ils représentent environ 12 % de la population du monde, ils entrent pour moins de 2 % dans le PIB mondial. Les revenus par habitant y sont faibles en général mais sont également répartis de manière inégale. Leurs économies, pour l'essentiel agraires, sont caractérisées par de faibles niveaux de productivité et d'investissement. Les pays les moins avancés sont vulnérables face aux chocs extérieurs, car ils dépendent fortement des exportations de produits de base. Seul un petit nombre d'entre eux ont été en mesure de se diversifier dans le secteur manufacturier, principalement dans les industries à forte intensité de main-d'œuvre comme les textiles et les vêtements. En outre, leur niveau de développement social est très faible et caractérisé par la déficience de leurs

²⁷ Les pays n'ont pas tous fourni des données ventilées sur les membres ou les clients. Il est largement reconnu dans les études de cas et les ouvrages sur l'inclusion financière que les institutions financières commerciales ne desservent pas les femmes et les personnes vivant dans la pauvreté.

²⁸ CNUCED, *Rapport 2016 sur les pays les moins avancés : le processus de reclassement et au-delà – tirer parti de la dynamique* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.16.II.D.9).

capacités institutionnelles et humaines et ils ont du mal à mobiliser les ressources intérieures.

34. Le Programme 2030 contient l'engagement de ne considérer aucun objectif comme atteint tant qu'il n'a pas été réalisé pour tous les individus dans tous les pays. La concrétisation de ses objectifs et cibles dans les pays les moins avancés est donc essentielle à la réussite de sa mise en œuvre. Elle permettra aussi de tenir sa promesse de prospérité pour tous. L'examen de la contribution que les coopératives peuvent apporter à la réalisation par les pays les moins avancés des objectifs de développement durable revêt donc une importance particulière dans cette optique.

35. Le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, de même que la Déclaration d'Istanbul et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 avant eux, ont clairement énoncé les domaines d'action prioritaires qui permettront de garantir un progrès social durable dans les pays les moins avancés. Premièrement, ces pays doivent opérer une transformation structurelle, pour assurer une croissance économique inclusive et rapide, et changer la composition sectorielle de leur économie. Deuxièmement, ils doivent renforcer ou développer leurs capacités de production à travers l'éducation, l'autonomisation des femmes, le travail décent et l'amélioration de la situation sanitaire, entre autres.

A. Enjeux de développement des pays les moins avancés

36. Les pays les moins avancés continuent de se heurter à des difficultés en matière de développement économique et social. En moyenne, la croissance économique, indispensable pour générer les ressources nécessaires à la transformation structurelle et au renforcement des capacités productives, y a connu un ralentissement depuis 2012 pour s'établir à 3,6 % par an en 2015, bien en deçà de l'objectif annuel d'au moins 7 % recommandé par le Programme d'action d'Istanbul²⁸. La chute des prix des produits de base, qui a particulièrement touché les pays les moins avancés d'Afrique exportateurs de ces produits, est la principale raison de cette mauvaise performance.

37. Les progrès des pays les moins avancés vers une véritable transformation structurelle ont été très limités. La part du secteur agricole dans le PIB de ce groupe de pays a progressivement diminué, tombant de 27,1 % pour la période 2001-2010 à 25,2 % en 2011, principalement en raison des tendances dans les pays les moins avancés d'Asie²⁹. La part du secteur manufacturier a stagné autour de 11,5 % entre 2001-2010 et 2011-2014³⁰. En revanche, celle du secteur minier a augmenté, en particulier dans les pays les moins avancés d'Afrique, pour passer de 14,0 % pour la période 2001-2010 à 16,3 % en 2011²⁹. Malheureusement, les pays les moins avancés tributaires des recettes tirées des industries extractives (pétrole, gaz et minéraux) ont récemment été durement touchés par de fortes inégalités, ce secteur tendant à profiter essentiellement aux plus nantis, et par la baisse spectaculaire de la demande mondiale et des prix des produits de base. En outre, malgré la diminution de la part de l'agriculture dans leur PIB, une grande partie de la main-d'œuvre (64,1 % en 2012) continue d'être employée dans le secteur agricole, ce qui suppose un sous-emploi élevé dans ce secteur.

²⁹ LDC IV Monitor, *Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA (2011-2020) : suivi des résultats et évaluation des avancées-rapport de synthèse* (Londres, Secrétariat du Commonwealth, 2014).

³⁰ Shifaana Thowfeequ, « The development challenges of LDCs », exposé présenté à une réunion de groupe d'experts sur le thème « Ne laisser personne de côté : les coopératives comme partenaires dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », tenue les 16 et 17 novembre 2016 à New York.

38. En termes de développement social et humain, les pays les moins avancés ont légèrement progressé. La pauvreté y reste élevée et très répandue, 51 % de la population totale, soit environ 400 millions de personnes, étant encore confrontés à une extrême pauvreté en 2016³¹. De même, la sous-alimentation y a très lentement diminué, touchant encore un quart de la population en 2015, et le nombre de personnes sous-alimentées y a même augmenté³². Des progrès ont été constatés dans l'enseignement primaire et le taux net de scolarisation est passé de 56 % en 1995 à 82 % en 2014.

39. Le taux de chômage est faible, oscillant entre 5 % et 6 % depuis les années 90. Mais le sous-emploi est chronique, 40 % des travailleurs ayant des semaines de moins de 35 heures en 2016. De plus, ces travailleurs sont pour la plupart employés dans le secteur informel et seulement 6 % d'entre eux sont couverts par le droit du travail et la protection sociale à travers des contrats écrits. Avec un taux deux fois plus élevé que celui des adultes, le chômage des jeunes est également un enjeu majeur. Dans bon nombre de pays les moins avancés, plus de la moitié des jeunes sont employés dans le secteur informel³¹. En outre, les jeunes se heurtent à des difficultés considérables pour trouver un emploi décent et stable, en partie à cause de l'inadéquation entre leurs compétences et les besoins du marché du travail.

40. Dans les pays les moins avancés, les femmes demeurent les plus défavorisées en ce qui concerne l'accès à l'éducation, au marché du travail, aux ressources productives et aux marchés. A 0,57, l'indice d'inégalité entre les sexes des Nations Unies pour les pays les moins avancés était, en 2015, plus élevé que celui de l'ensemble des pays en développement (0,45)³³.

B. Contribution des coopératives à la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays les moins avancés

41. En leur qualité d'organisations qui s'efforcent de promouvoir le progrès économique tout en satisfaisant les besoins socioculturels de leurs membres, les coopératives sont extrêmement utiles et importantes pour la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays les moins avancés.

42. Le secteur agricole représente un fort pourcentage du PIB et un pourcentage encore plus important de l'emploi dans les pays les moins avancés, où les coopératives agricoles ont efficacement contribué à la réduction de la pauvreté en favorisant l'augmentation du rendement et des revenus et en créant des emplois durables dans les zones rurales. Elles ont également encouragé une croissance plus équitable en aidant leurs membres à avoir accès à des financements, à des intrants et du matériel, aux nouvelles technologies, à des possibilités de formation, à des informations et aux marchés, et en renforçant le pouvoir de négociation et la compétitivité des petits producteurs grâce à des économies d'échelle. Au Rwanda, par exemple, l'appartenance à une coopérative agricole a largement contribué à la qualité de vie des agriculteurs en améliorant leurs revenus de plus de 40 %³⁴. Au Népal, les agriculteurs affiliés à une coopérative avaient un meilleur pouvoir de négociation et vendaient leurs produits à des prix plus élevés (16,40 roupies par kg).

³¹ Organisation des Nations Unies, « Rapport sur l'état des pays les moins avancés en 2016 », 2016.

³² Banque mondiale, Données ouvertes de la Banque mondiale. Disponibles à l'adresse <http://data.worldbank.org/>

³³ *Rapport 2016 sur les pays les moins avancés*.

³⁴ Ellen Verhofstadt et Miet Maerten « Can agricultural cooperatives reduce poverty? Heterogeneous impact of cooperative membership on farmers' welfare in Rwanda », Biometrics Working Paper Series, no 2014/2 (Université de Leuven, 2014).

En outre, dans l'intérêt de leurs membres³⁵, les coopératives ont réduit les coûts de commercialisation, tels que les coûts de transport et les frais de commission.

43. Les coopératives agricoles ont également joué un rôle important pour éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition dans les zones rurales des pays les moins avancés en aidant les petits agriculteurs à surmonter de nombreux obstacles auxquels ils ont été confrontés, comme l'éloignement et le manque d'accès à des informations sur les prix des denrées alimentaires, à des intrants de qualité et à des prêts ainsi qu'en renforçant leurs compétences et en leur transmettant des informations et des connaissances³⁶. Par exemple, en République-Unie de Tanzanie, les coopératives agricoles ont donné accès à des produits tels que le maïs, le lait et le café³⁷. Au Cameroun, la Coopérative des éleveurs de vaches laitières de Foumbat contribue à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des revenus de ses membres grâce à l'augmentation des rendements agricoles et la diversification des ressources vivrières. La mise en pratique par les membres de la formation technique qu'ils avaient reçue sur l'amélioration des pratiques agricoles au moyen de la fertilisation des terres avec de la bouse de vache récupérée sur les exploitations, le rendement des cultures vivrières a considérablement augmenté. En six mois, la production moyenne est passée de 976 livres à 5 500 livres pour le maïs, de 423 livres à 754 livres pour les haricots et de 661 livres à 1 219 livres pour les pommes de terre. Les membres de ces coopératives ont également été en mesure d'accroître la consommation familiale de lait frais et d'en fournir de plus grandes quantités à la coopérative chaque jour pour commercialisation³⁸.

44. Les coopératives financières ont contribué à assurer un accès équitable et inclusif à une éducation de qualité. Dans nombre des pays les moins avancés, les prêts des coopératives d'épargne et de crédit ont permis aux enfants des membres d'avoir accès à une éducation de qualité et ouvert ainsi des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour plusieurs générations. En Éthiopie, par exemple, les réductions de coûts liées au commerce équitable ont permis aux coopératives d'apporter une aide financière à des infrastructures sociales, notamment des écoles primaires. En République-Unie de Tanzanie, elles ont fondé des établissements d'enseignement de qualité dans des zones reculées³⁹.

45. Les coopératives ont constitué un tremplin efficace pour l'autonomisation socioéconomique des femmes. Celles-ci y adhèrent de plus en plus et ont de plus en plus accès à des postes de responsabilité. En Ouganda, par exemple, la participation des femmes aux coopératives agricoles augmente plus rapidement que celle des hommes. En République-Unie de Tanzanie, les femmes ont été habilitées à y occuper des postes de direction³⁹. Au Rwanda, les coopératives de café ont joué un rôle important dans la création d'emplois et donc dans l'accès aux revenus des femmes rurales. Elles ont appris aux hommes et aux femmes à partager les revenus à parts égales, en particulier ceux tirés de la vente de café, contribuant ainsi à l'égalité des sexes. Elles ont aussi montré aux femmes comment épargner et investir les revenus provenant de la vente de café et comment ouvrir et tenir des comptes

³⁵ Poudel Niroja, Itabashi Mamoru et Yukio Muto, « Marketing system of agricultural cooperatives in Nepal », *Review of Integrative Business and Economics Research*, vol. 4, n° 4 (octobre 2015).

³⁶ Wanyama, *Cooperatives and the Sustainable Development Goals*.

³⁷ Esther Gicheru, « The role of the cooperative enterprise model in implementing the Sustainable Development Goals in the least developed countries », document présenté à la réunion de groupe d'expert sur le thème « Ne laisser personne de côté : les coopératives comme partenaires dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », tenue à New York les 16 et 17 novembre 2016.

³⁸ Aaron Kaah, « Dairy farmer cooperative contributes to food security in Cameroon », Heifer International, 12 octobre 2012.

³⁹ Gicheru, « The role of the cooperative enterprise model ».

bancaires, ce qui a favorisé leur autonomisation en leur donnant la possibilité de planifier leur avenir⁴⁰.

46. L'égalité étant une valeur universelle défendue par toutes les coopératives, celles-ci ont contribué à la réduction des inégalités dans les pays et entre les pays. En encourageant une croissance plus inclusive et plus équitable, elles participent aux efforts de lutte contre la pauvreté et les inégalités dans les pays les moins avancés et, partant, à la diminution de l'écart entre les pays les moins avancés et les autres pays en développement.

V. Stratégies de renforcement de la contribution des coopératives au développement durable pour tous

47. Il reste des défis à relever pour tirer le meilleur parti possible de la contribution potentielle des coopératives à la réalisation des objectifs de développement durable dans tous les pays. Alors que certains des problèmes sont inhérents au modèle coopératif, d'autres sont liés à l'environnement extérieur et requièrent l'intervention des États. Quelques stratégies sont mises en évidence pour remédier aux principaux d'entre eux.

A. Sensibiliser au rôle des coopératives dans la réalisation des objectifs de développement durable

48. De par leur nature, la plupart des coopératives sont des entreprises locales opérant de manière indépendante. Leurs avantages et leur impact sont donc peu connus au-delà des communautés dans lesquels elles opèrent. La population n'a en général pas conscience des contributions qu'elles peuvent apporter au développement économique et social. Dans le même temps, leurs membres et leurs employés ne sont sans doute pas informés des objectifs internationaux de développement adoptés au loin, dans les salles de réunion des organisations mondiales. Ce manque de connaissance réciproque nuit au potentiel des coopératives qui peut et doit être valorisé dans la perspective de la mise en œuvre du Programme 2030. Il empêche également de relier les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs de développement durable, à la vie quotidienne des individus et au fonctionnement des coopératives.

49. De même, l'éducation et l'information sur les coopératives sont inexistantes ou insuffisantes dans les communautés où elles pourraient faire une réelle différence. Par exemple, nombreux sont ceux, en particulier parmi la population démunie, qui ignorent les avantages de l'adhésion à une telle entité.

50. Pour renforcer la contribution des coopératives à la réalisation des objectifs de développement durable, des stratégies de communication et de sensibilisation adaptées s'imposent. D'une part, les coopératives et leurs organisations pourraient être encouragées à organiser des réunions-débats, des ateliers et des séminaires pour partager des informations sur les avantages pratiques de la création d'entreprises coopératives. Elles pourraient aussi intensifier leur collaboration avec les établissements d'enseignement à tous les niveaux, afin que des renseignements concrets sur cette forme d'association figurent dans les programmes scolaires. Les

⁴⁰ M. Ya-Bititi Gisaro, « Coffee cooperatives and women's empowerment in Rwanda's rural areas: a case study of KOAKAKA coffee cooperative in Rwanda », exposé présenté à la Conférence de recherche sur les coopératives et le monde du travail coorganisée par l'Alliance coopérative internationale et l'OIT, Antalya, Turquie, 8-10 novembre 2015.

plateformes et les possibilités de plus en plus nombreuses offertes par les nouvelles technologies de l'information et des communications sont utilisées par les coopératives et leurs organisations pour surmonter les problèmes de diffusion de l'information. D'autre part, les autorités devraient compléter les efforts des coopératives en facilitant la communication avec le public par des canaux gouvernementaux et en apportant leur soutien aux programmes sur les coopératives dans les établissements d'enseignement publics. Elles pourraient aussi encourager la création de coopératives (par exemple les coopératives financières et en particulier les coopératives d'épargne et de crédit) à proximité des communautés afin de mettre en évidence le pouvoir de transformation de ces entités en matière de développement social et économique.

B. Produire des données cohérentes pour étayer les travaux de recherche empirique, concernant en particulier les objectifs de développement durable

51. L'un des aspects d'une action efficace de sensibilisation au rôle des coopératives dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable consiste à collecter des données actualisées, complètes et cohérentes qui démontreront l'incidence réelle de ces associations et leurs apports à la réalisation desdits objectifs. Ces données seront également requises pour procéder à des analyses comparatives des avantages et des inconvénients de différents modèles de gouvernance d'entreprise et pour générer les connaissances factuelles indispensables à l'élaboration de meilleures politiques. Des directives internationales sur les statistiques des coopératives doivent donc être élaborées.

52. Dans cette optique, le Département des affaires économiques et sociales a lancé une initiative interinstitutions. S'inspirant du tout premier recensement mondial des coopératives effectué par ce département en 2014, le Comité pour la promotion et les progrès des coopératives a constitué un groupe de travail pour élaborer des directives sur les statistiques des coopératives⁴¹. Ce comité international a également encouragé l'échange de bonnes pratiques entre les organismes nationaux de statistique, les membres de coopératives et les chercheurs dans ce domaine pour faire avancer les travaux sur les statistiques des coopératives.

C. Mettre en place des politiques, lois et règlements efficaces

53. En leur qualité d'entreprises, les coopératives ont besoin d'un environnement propice à l'épanouissement de leurs activités. Or de nombreux pays ne disposent pas en fait d'un cadre juridique et législatif prenant en compte les valeurs et caractéristiques propres aux coopératives. Dans d'autres, les coopératives sont régies par une législation et une réglementation obsolètes et inefficaces et souffrent de l'ignorance des personnes chargées de l'application et du respect des lois qui leur sont applicables. Les coopératives se trouvent ainsi défavorisées en tant qu'entreprises.

54. Les autorités devraient d'abord tirer parti des coopératives en tant que partenaires de développement, tout en reconnaissant et en appuyant leur apport à la communauté et à la société dans son ensemble, au-delà de leur rôle d'entreprise. Elles devraient investir dans le renouvellement des lois qui leur sont applicables,

⁴¹ Le Comité pour la promotion et les progrès des coopératives est composé du Département des affaires économiques et sociales, de la FAO, de l'OIT, de l'Alliance coopérative internationale et de l'Organisation mondiale des agriculteurs.

notamment les dispositions concernant l'accès aux capitaux, la compétitivité et l'équité fiscale, en tenant compte des changements de l'environnement économique. Il importe également qu'elles allouent des ressources au renforcement des capacités des responsables de l'application des lois. Le Département des affaires économiques et sociales a contribué au renforcement des capacités nécessaires aux pays les moins avancés pour revoir leurs cadres juridiques et législatifs et élaborer des lois et règlements propres aux coopératives financières. En partenariat avec l'Alliance coopérative internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a lancé des travaux pour créer une base de données mondiale et une plateforme en ligne sur le droit relatif aux coopératives et collecter ainsi des données aux fins d'analyse de l'impact de l'environnement institutionnel des coopératives sur leur performance dans les pays en développement.

D. Renforcer la capacité des coopératives de participer au processus de développement durable à l'échelle nationale, régionale et internationale

55. Bon nombre de coopératives, surtout les plus petites d'entre elles, souffrent de l'absence des compétences nécessaires à leur administration. Les gouvernements et les organisations coopératives devraient donc investir dans la formation de gestionnaires des sociétés primaires, notamment pour dispenser une formation de qualité sur le fonctionnement des coopératives dans les établissements de formation professionnelle et dans l'enseignement supérieur. La formation de cadres féminins est particulièrement importante compte tenu de la participation limitée des femmes (par rapport aux hommes) dans les coopératives en raison des inégalités entre les sexes en ce qui concerne les niveaux d'alphabétisation, de compétences, de propriété foncière et d'accès au crédit et à l'information. Accompagner l'intégration de jeunes responsables dans le mouvement coopératif est tout aussi important puisque les jeunes sont surreprésentés parmi les chômeurs. En 2016, ils représentaient plus de 35 % des chômeurs dans le monde, alors qu'ils constituaient un peu plus de 15 % de la main-d'œuvre mondiale et 21 % de la population en âge de travailler⁴².

56. Le Département des affaires économiques et sociales a organisé des réunions d'experts pour partager les bonnes pratiques concernant la promotion des coopératives. Malgré ses ressources limitées, il a également invité des participants issus des pays les moins avancés à ces réunions aux fins d'un échange des données d'expérience. En outre, il a mobilisé des ressources pour organiser un atelier de renforcement des capacités à l'intention des responsables gouvernementaux chargés des coopératives et des membres de coopératives des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, afin qu'ils puissent renforcer leur aptitude à promouvoir la création de coopératives et à mieux tirer parti de la contribution qu'elles peuvent apporter à la mise en œuvre du Programme 2030.

57. Encourager la coopération entre coopératives est une autre stratégie pour renforcer les capacités de ces dernières. Les organisations coopératives nationales et internationales et les sociétés coopératives sectorielles jouent déjà un rôle important à cet égard. Les administrations nationales et les organisations internationales, telles que l'ONU, peuvent investir dans les initiatives du secteur privé destinées à consolider les partenariats public-privé pour le Programme 2030, et les faciliter. En collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales comme coordonnateur pour les questions relatives aux coopératives, l'ONU s'est engagée à

⁴² OIT, *Perspectives pour l'emploi et le social dans le monde – tendances pour 2016* (Genève, 2016).

utiliser son pouvoir de mobilisation et son statut de forum mondial pour promouvoir la coopération et les partenariats intégrant les coopératives.

VI. Conclusions et recommandations

58. L'ambitieux Programme 2030 est fondé sur une vision holistique de l'humanité, de la prospérité et de la planète, qui met l'accent sur un développement durable et inclusif propre à assurer les transformations voulues pour ne laisser personne de côté. L'expérience des coopératives montre que le modèle sur lequel elle repose et qui a pour valeur fondamentale la solidarité est un outil important pour réaliser les objectifs de développement durable et enrichir les principes et les résultats de la mise en œuvre du Programme 2030. Les coopératives sont des instruments essentiels et des alliés naturels de ce programme, dont l'ambition est de ne laisser aucun individu ni aucun pays de côté. Elles ont été reconnues comme l'un des acteurs clefs des efforts de mise en œuvre. Il importe donc de mieux les intégrer dans les multipartenariats à venir afin de réaliser les objectifs de développement durable.

59. Les coopératives représentent un énorme potentiel dans la perspective de la réduction de la pauvreté et de la faim, de la stimulation de la croissance économique, de la création d'emplois et de possibilités de travail décent, du renforcement du capital social, de la lutte contre les inégalités et de l'autonomisation des femmes. Ce potentiel est particulièrement important pour la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays les moins avancés. Les ressources institutionnelles des coopératives sont également cruciales et peuvent être activement exploitées pour la mise en œuvre du Programme 2030 aux niveaux communautaire, local, national et international.

60. Afin d'encourager le développement des coopératives dans tous les pays et de mettre à profit leur inestimable contribution au développement social et, partant, à la réalisation des objectifs de développement durable, l'Assemblée générale voudra sans doute examiner les recommandations suivantes :

a) Pour rendre le cadre juridique et réglementaire national plus favorable à la création et au développement des coopératives, les autorités devraient revoir les lois et règlements en vigueur, pour les améliorer ou en établir de nouveaux, s'agissant notamment d'aspects comme l'accès aux capitaux, la compétitivité et l'équité fiscale;

b) Pour favoriser des politiques et des stratégies nationales factuelles et renforcer la contribution des coopératives au Programme 2030, il est urgent d'élaborer et d'harmoniser un cadre statistique pour la collecte systématique de données complètes sur les coopératives, et d'encourager les recherches empiriques sur les coopératives et d'en diffuser les résultats. Les institutions internationales, telles que l'ONU, et les autorités gouvernementales devraient soutenir le mouvement coopératif et collaborer avec lui pour normaliser la collecte de statistiques sur les coopératives et pour promouvoir les recherches dans ce domaine;

c) La communauté internationale, les gouvernements et le mouvement coopératif devraient œuvrer de concert pour mieux faire connaître l'apport des coopératives au développement durable, en particulier dans les domaines liés aux objectifs de développement durable concernant l'inclusion sociale, la création d'emplois, l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités;

d) Compte tenu de la contribution que les coopératives peuvent apporter à la résolution des problèmes de développement dans les pays les

moins avancés, dont la majorité se trouvent en Afrique, la communauté internationale et le mouvement coopératif devraient aider les gouvernements de ces pays à créer des conditions propices au développement de ces entités, les encourageant à développer leurs réseaux et à renforcer leurs capacités pour mettre leur potentiel au service du développement social et économique. Il faudrait mettre l'accent sur le développement rural et sur l'accroissement de la participation des jeunes, des femmes et des filles, en particulier aux postes de responsabilité dans les coopératives;

e) Pour que les coopératives puissent apporter la plus grande contribution possible à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment dans les pays les moins avancés, le système des Nations Unies devrait continuer de fournir un appui technique et une aide au renforcement des capacités à ces entités et aux administrations nationales. Le système des Nations Unies devrait aussi continuer de tirer parti de son statut de plateforme internationale de collaboration et d'échanges pour faciliter le partage de bonnes pratiques par tous les partenaires ainsi que la coopération entre coopératives.
